

**AFFICHAGE D'UNE DECISION
EN MATIERE DE PERMIS ENVIRONNEMENT**

Etablissements contenant des installations ou activités classées
en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le permis d'environnement classe 2 concernant la demande de ROSOUX PLANTS SRL, Chemin des Hêtres 1 à 4257 en vue d'obtenir le permis d'environnement pour forer un puits « Puits Javaux » sur un bien sis Chaussée de Nivelles à BERLOZ cadastré 2^{ème} division, section A, n° 132B a été REFUSE le 13 mai 2024 par le Collège communal.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'affichage	Clôture de l'affichage	Les pièces du dossier sont consultables à :
22 mai 2024	23 mai 2024	11 juin 2024	L'administration communale 10 rue Antoine Dodion 4257 Berloz

Le dossier (décision) peut être consulté à partir du **23 mai 2024** au **11 juin 2024**, chaque jour ouvrable pendant les heures de service : le lundi de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 20h00, le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pour les consultations jusqu'à 20.00 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Jessica PUFFET (tél : 019/33.99.87 – courriel : jessica.puffet@berloz.be).

Conformément aux modalités définies au Décret du 11 mars 1999, il est loisible à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt, d'introduire un recours de cette décision auprès du Gouvernement Wallon, aux coordonnées suivantes :

Service Public de Wallonie
Direction de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
Avenue Prince de Liège 15
5100 NAMUR (Jambes)

Le recours doit être intenté dans les formes, dans les 20 jours qui suivent le premier jour d'affichage de la décision. *Un formulaire type est téléchargeable sur internet (site Wallonie.be : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/introduire-un-recours-contre-une-decision-en-matiere-de-permis-denvironnement-ou-de-permis-unique>) ou disponible à l'administration communale.*

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur (ROSOUX PLANTS SRL, Chemin des Hêtres 1 à 4257 BERLOZ) ou du fonctionnaire technique (DPA – Direction de Liège, Montagne Sainte Walburge 2 à 4000 Liège, 04/224 57 32 – Contact technique : Martine Besseling).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre Ier de la partie III du code de l'Environnement.

A Berloz, le 17 mai 2024

La Bourgmestre,

Béatrice MOUREAU

